



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Marché de prestations intellectuelles au profit de la commune
du CARBET.**

**Consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité et
de programmation pour le projet d'équipement nommé B.S.S
2 .0.**

COMMUNE DU CARBET
MAIRIE
Service des marchés publics
Place jules GREVY
97221 LE CARBET. MARTINIQUE.
Tél : 05 96 78 00 40

SOMMAIRE

1^{ère} Partie

1 - Généralités.....	3
2 - Qualification de l'entreprise	3
3 - Mémoire technique	3
4 - Descriptions des installations	4
5 - Réglementation applicable à l'établissement	4
6 - Les travaux à exécuter au titre du présent marché.....	4
7 - Documents à fournir	5
8 - Approvisionnement du chantier	5
9 - Planning des travaux.....	5
10 - Les équipements	5
11 - Formation du Personnel	5
12 - Nettoyage du chantier	6

2^{ème} Partie

A - Caractéristiques	6,7,8,9,
signature	

1^{ère} partie : DISPOSITIONS GENERALES

1 - Généralités

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières [C.C.T.P] a pour objectif de définir la nature, la qualité et les conditions de mise en œuvre des prestations à fournir dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour le projet d'équipement nommé BEACH SPORT SANTE 2 .0 ou en abrégé BSS 2.0.

Ce présent document renseigne l'opérateur économique sur les contraintes techniques à observer afin de fournir au Pouvoir Adjudicateur l'étude de faisabilité et de programmation pour le projet Beach Sport Santé 2.0. Cette description n'a pas un caractère exhaustif ; aussi, il s'ensuit que **l'opérateur économique devra exécuter, comme étant intégré dans son offre de prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires et indispensables pour le complet et parfait achèvement de sa mission.**

En l'occurrence, le(s) titulaire(s) du lot unique 1, ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps de métier ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entreprise aura à sa charge les vérifications des calculs et dimensionnement décrits. Toute prestation décrite dans le présent C.C.T.P, est à considérer comme un minimum et donnée à titre indicatif.

L'entreprise sera réputée s'être rendue sur place, connaître les lieux et avoir pris connaissance des diverses contraintes inhérentes au bon déroulement de sa mission après l'attribution du marché.

L'adjudicataire devra, dans l'exécution des prestations qui lui incombent, se conformer aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques, normes françaises et normes techniquement équivalentes et de la réglementation en vigueur.

L'entreprise ne saurait se prévaloir de l'absence de référence à un texte réglementaire pour prétendre s'y soustraire. Si au cours des travaux de nouveaux règlements ou normes entraient en vigueur, l'adjudicataire du présent lot est tenu d'en référer par écrit au Maître d'ouvrage.

L'entreprise a en charge la vérification des dimensions annoncées dans le descriptif des équipements du présent lot.

Dans l'éventualité où l'entreprise envisagerait de sous-traiter une partie des ouvrages, cela devra être mentionné dans l'offre.

Toute offre d'entreprise vaut acceptation des contraintes de planification imposées et engagement du maintien d'un effectif de main d'œuvre suffisant pour y parvenir.

2 -Qualification de l'entreprise

Les qualifications professionnelles, pour la réalisation des travaux du présent lot sont un gage d'une certaine capacité technique d'un entrepreneur à réaliser une prestation avec un niveau de technicité défini : Il est du ressort du candidat de porter le maximum d'informations de ses compétences à la ville du CARBET dans son mémoire.

3 -Mémoire technique

L'entreprise devra joindre lors de la remise de son offre un mémoire technique relié permettant d'appréhender ses capacités, sa méthodologie et la valeur technique de son offre.

Le mémoire technique comprendra à titre indicatif et ce la à minima:

Le candidat devra présenter dans un document son offre avec les éléments suivants :

- Les compétences qui seront mises en œuvre pour la réalisation de l'étude.
- Le sommaire détaillé de l'étude qu'il compte mener.
- Les différents organismes ou institutions publiques ou non publiques, qu'il devra solliciter pour réaliser son étude. Une liste précise devra être établie dans cette présentation.
- Le candidat retenu devra produire dans son étude les différents plans, des visuels de la projection de réalisation, plans de coupes du programme définitif, ou tout autres supports nécessaires à la bonne conduite de sa mission. Ces différents éléments devront être inclus dans le chiffrage du coût de son étude, et ne pourront donner lieu à une demande d'indemnisation supplémentaire. Il est demandé au candidat de préciser les différents plans ou supports qui seront inclus dans l'étude.
- La durée prévisionnelle de l'étude.
- La connaissance des particularités du territoire Martiniquais et des conditions spéciales à ce territoire.
- Toute autre caractéristique que le candidat souhaite porter à l'attention du pouvoir adjudicateur.
- Le prix HT et TTC de l'étude.

4 -Descriptions des installations.

Le site de l'étude se situe Plage du Coin . 97221 LE CARBET

5 -Réglementation applicable.

Conforme à la législation en vigueur.

6 -Les travaux à exécuter au titre du présent marché

Le titulaire du lot devra prendre en charge:

6.1.1 Phase d'exploration :

Les équipes désignées devront être disponibles sur place à partir du 18 aout 2018.

Afin de :

- Prendre connaissance des contraintes et opportunités spécifiques aux différents sous projets concernés par le projet ;
- Visiter les possibles terrains d'implantations et appréhender le contexte environnemental des sites ;
- Rencontrer les différents acteurs publics et privés du sport, des diverses administrations ou institutions concernées par l'aménagement du projet ;
- Discuter et ébaucher les premiers axes de développement de l'équipement.

6.1.2 Phase Faisabilité.

Suite à l'achèvement de la mission exploratoire et la définition définitive de l'emplacement du projet, la phase faisabilité inclura a minima les prestations suivantes : - Diagnostic de l'existant, compilation des données géotechniques, topographiques et réglementaires diverses,

- Simulation financière sur la base du scénario initial de pré-programmation intégrant :

Le détail des surfaces engagées par secteur, l'estimatif du cout d'investissement détaillé, une projection de plusieurs possibilités d'exploitation, le plan de financement possible, le planning prévisionnel de l'opération .

- Finalisation et présentation du scénario retenu,
- Proposition de mode de consultation de maîtrise d'œuvre.

6.1.3 Phase Programmation

Suite à l'achèvement de la phase faisabilité et sur la base du scénario de pré-programmation validé préalablement, le prestataire est chargé de développer le programme définitif. Ce document, pièce centrale du futur Dossier de Consultation à destination des maitres d'œuvres dans le cadre d'une procédure de consultation à définir, comprendra :

- Présentation du contexte,
- Analyse des enjeux et objectifs de l'opération (sportifs, techniques, environnementaux..etc),
- Schéma fonctionnel de l'équipement,
- Fiches descriptives des objectifs,
- Un planning prévisionnel,
- Un budget global de travaux.

7 -Documents à fournir

A la fin d'exécution du marché, le candidat doit fournir les fiches techniques et autres documentations liées à la réalisation de la mission. Une version papier de l'étude et une clé USB ou un cd rom à sa convenance de l'ensemble des pièces de l'étude et des différentes annexes.

8 -Approvisionnement du chantier

RAS

9 -Planning des travaux

Le démarrage du marché sera signifié à l'entreprise par bon de commande établi sur décision du Maître d'ouvrage, la Ville du CARBET.

L'entreprise fournira dès le début du chantier un planning détaillé des différentes tâches faisant apparaitre la durée totale de son intervention, la durée par phase de travaux.

10 -Les équipements

RAS

11 -Formation du Personnel

RAS.

12 -Nettoyage du chantier

RAS.

2ème partie : DETAIL TECHNIQUE DU MARCHÉ

A- Caractéristiques

La commune du CARBET en Martinique souhaite aménager un complexe de sports de sable sur le littoral de la commune, suite à l'obtention du titre de lauréat de l'appel à projet lancé conjointement en 2017 par le centre national du développement du sport et le ministère des sports autour des équipements sportifs innovants pour les territoires ultramarins.

Récompensée en mars 2018, la ville du CARBET a donc présenté un projet autour d'un équipement sportif innovant permettant la réalisation d'un équipement sportif de bord de mer axé sur la pratique d'activités physiques et sportives en relation avec le sport santé. L'étude de faisabilité et programmation est la récompense de l'attribution du titre de lauréat de cet AAP et financé par le CNDS.

Conformément aux obligations des collectivités, la commune du CARBET doit réaliser au préalable une étude de faisabilité, et programmation qui permettra de prendre une décision quand à l'éventuelle réalisation de cet équipement et devra produire une définition précise pour la consultation de maîtrise d'œuvre du BSS..

Le présent cahier des charges concerne l'étude de faisabilité et la programmation du BEACH SPORT SANTE 2.0 (nommé en abréviation BSS), qui permettra à la ville du CARBET de situer l'étendue de la possibilité de réalisation de l'équipement ou non fonction des contraintes qui seront soulevées et portées à son attention.

Indications générales

Tout ce qui n'est pas précisé dans le présent CCTP est soumis aux lois, décrets, arrêtés, circulaires et instructions ministériels, préfectoraux, communaux en vigueur, aux règles et guides des normes européennes et françaises en vigueur, et les avis techniques en vigueur. Les contraintes du site sur le littoral devront être mises en exergue lors de l'étude et précisées dans le sommaire détaillé qui devra être remis avec l'offre pour répondre à ce marché.

Descriptif

Contexte local.

La Martinique est une île de l'arc Antillais, comprenant près de 400000 habitants.

La ville du Carbet (3700 habitants) se situe sur la côte Nord Caraïbe de l'île au NORD OUEST.

Cette commune présente la particularité d'une plage de près de 4 kilomètres.

Les sports en extérieurs sont fortement sollicités et les activités en milieu naturel sont aussi très appréciées. Suite à une analyse des différents acteurs et institutions, la commune a fait le choix de valoriser son projet autour des pratiques BEACH et présenté en février dernier ce concept en réponse à l'AAP du CNDS.

Contexte programmatique.

L'étude doit porter sur une projection pouvant mener en fonction du résultat de cette dernière à la réalisation d'un équipement sportif et d'un espace de convivialité, permettant la pratique des sports de sable : Beach soccer, beach rugby, beach volley, beach tennis, sandball, et autres activités sportives de bord de mer.

L'ensemble devra pouvoir accueillir à minima, 6 terrains de beach tennis, 6 terrains de beach volley, 2 terrains de beach soccer, 2 terrains de beach rugby et 2 terrains de sandball, des vestiaires modulaires et sanitaires, et un espace de convivialité.

L'ensemble devra être accessible aux PMR.

Cet équipement sera destiné à recevoir toutes les classes de la population et toutes les populations des sportifs. Il devra être pensé dans une vision globale d'utilisation par les différents publics.

Les dimensions finales seront à définir dans le programme.

L'éclairage de l'enceinte sportive, devra être à 100% en autoproduction au solaire

Un accès PMR de la route jusqu'à la mer sera prévu.

Le sol sera en sable et conforme aux recommandations des fédérations des sports pratiqués pour une utilisation mixte compétition internationale et loisir.

La prise en compte du développement durable et du contexte local de la faune et de la flore est exigée.

Normes et exigences:

Le programme définitif devra respecter les normes en vigueur et les lois concernant la réalisation des équipements sportifs. Un chapitre devra faire ressortir l'ensemble de ces textes afférents à ce type d'équipement.

Le document de base permettant de prendre en considération les éléments est celui prévu dans les annexes et proposé au jury du CNDS, et qui a permis d'obtenir le titre de lauréat de l'AAP. (ANNEXE 1 et ANNEXE 2)

Une utilisation essentiellement encadrée.

Cet équipement pourra être utilisé, dans la journée, par les établissements scolaires, et notamment les écoles situées à proximité immédiate. Après son utilisation par les scolaires, il pourra être mis à disposition des clubs et associations de la commune pour des pratiques sportives encadrées.

En dehors de ces créneaux, les pratiquants auto-organisés pourraient y avoir accès.

Des coûts d'investissement et de fonctionnement réduits

En première approche et avant réalisation d'une étude de faisabilité technique, cet équipement est évalué entre 550000 € et 800000 € HT selon les quantités et dimensions des terrains choisis.

La conception et la prévision d'utilisation et exploitation ne devra pas générer un coût de maintenance important dans le cadre d'une occupation quotidienne. La valorisation d'alternatives à l'exploitation par les services publics peut être envisagée.

Pour rappel, le coût et la surface engagés dans l'opération restent à préciser dans le cadre de l'étude de faisabilité, objet du présent cahier des charges.

Une durée de vie de plusieurs décennies est demandée pour que l'objectif de l'équipement soit une utilisation pendant au moins 20 ans.

Ce type d'équipements étant innovant et n'ayant pas encore été réalisé, différentes études sont nécessaires en vue de la réalisation du projet:

- Etudes des sites, prise en compte du contexte local, rencontres avec les publics cibles, propositions de choix d'espace d'implantation et de faisabilité dans l'objectif d'une mission de programmation.
- Etudes (dans le but d'une projection), en vue de la réalisation ,et propositions de choix des produits adaptés aux problématiques locales et des modes de mise en œuvre.
- Etudes financières et techniques dans l'objectif de la réalisation de l'équipement.
- Etudes techniques et de projet dans le cadre d'une consultation de maîtrise d'œuvre de type loi MOP.

Les besoins pour l'étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité/programme devra répondre à un certain nombre d'interrogations et définir des objectifs clairs :

- Quel emplacement pour l'équipement ?
- Quelle est la fonction de l'équipement ?
- Quelle est sa destination, quels sont ses usages activités, et à quel public s'adresse-t-il ?
- Quel sont les objectifs techniques, notamment en terme de confort ?
- Quelles sont les contraintes, exigences et réglementations en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement ? –
- Quel est le cout prévisionnel de l'opération ?
- Quels sont les délais et le calendrier prévisionnels des études et des travaux ?
- Qui exploitera l'équipement ?
- Quel mode de consultation pour la maîtrise d'œuvre ultérieure ?

Les Compétences

Il est attendu du prestataire qu'il satisfasse à un certain nombre de critères : Compétences techniques avérées nécessaires à la réalisation d'études de faisabilités technique, financières, planning des opérations, estimation des coûts, contexte légal marchés publics), connaissance des acteurs des financements du sports.

Connaissance des réglementations en relations avec la réalisation des équipements sportifs.

Connaissance du contexte sportif Martiniquais, et du contexte géographique des Antilles.

Compétence en matière de projection de modes de gestion d'équipements sportifs.

Contenu de la mission et planning

Dans le cadre de la réalisation de la mission de faisabilité/programmation, il est prévu, a défaut de propositions variantes qui pourront être proposées par les candidats, d'organiser les études de la façon suivante :

Contenu de la mission

Phase d'exploration

Les équipes désignées devront être disponibles sur place à partir du 18 aout 2018.

Afin de :

- Prendre connaissance des contraintes et opportunités spécifiques aux différents sous projets concernés par le projet ;
- Visiter les possibles terrains d'implantations et appréhender le contexte environnemental des sites ;
- Rencontrer les différents acteurs publics et privés du sport, des diverses administrations ou institutions concernées par l'aménagement du projet ;
- Discuter et ébaucher les premiers axes de développement de l'équipement.

Phase Faisabilité

Suite à l'achèvement de la mission exploratoire et la définition définitive de l'emplacement du projet, la phase faisabilité inclura a minima les prestations suivantes : - Diagnostic de l'existant, compilation des données géotechniques, topographiques et réglementaires diverses,

- Simulation financière sur la base du scénario initial de pré-programmation intégrant :

Le détail des surfaces engagées par secteur, l'estimatif du cout d'investissement détaillé, une projection de plusieurs possibilités d'exploitation, le plan de financement possible, le planning prévisionnel de l'opération .

- Finalisation et présentation du scénario retenu,
- Proposition de mode de consultation de maitrise d'œuvre.

Phase Programmation

Suite à l'achèvement de la phase faisabilité et sur la base du scénario de pré-programmation validé préalablement, le prestataire est chargé de développer le programme définitif. Ce document, pièce centrale du futur Dossier de Consultation à destination des maitres d'œuvres dans le cadre d'une procédure de consultation à définir, comprendra :

- Présentation du contexte,
- Analyse des enjeux et objectifs de l'opération (sportifs, techniques, environnementaux..etc),
- Schéma fonctionnel de l'équipement,
- Fiches descriptives des objectifs,
- Un planning prévisionnel,
- Un budget global de travaux.

Planning

La proposition devra prendre en compte les échéances suivantes :

Lancement de la publicité : 25 Juillet 2018

Date limite de remise des propositions : 06 Août 2018

Contractualisation, début de prestation : 18 Aout 2018

Visite exploratoire : 18 aout 2018

Date de remise des phases souhaitées.

Phase d'exploration 20 aout 2018

Remise phase faisabilité : 30 aout 2018

Remise phase programme : 30 septembre 2018

Remise programmation: 30 novembre 2018

Lancement consultation MO fin Décembre 2018.

Acceptation du présent CCTP

«Lu et approuvé»

A Carbet, le _____

Le candidat

(signature)